

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023-010 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU POLE SOLIDAIRE DE LA COMMUNE

Le 8 mars 2023, à dix-huit heures trente-trois minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 2 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	25
Excusés	8

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL
Mme Nadège BLANCHARD

Excusés :

M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. André THIBAudeau (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)

Secrétaire de séance :

Mme Nadège BLANCHARD

Rapporteur :

M. Stéphane MÉREL, 6^{ème} Adjoint délégué au Cadre de vie et aux bâtiments

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU la délibération municipale n°2020-146, en date du 17 décembre 2020, autorisant Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) « plan de relance » ;

VU la délibération municipale n°2021-029, en date du 18 février 2021, autorisant Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique au titre du dispositif « Cœur de bourg / cœur de ville » dans le cadre de l'opération de rénovation et d'extension du Pôle solidaire ;

VU la délibération municipale n°2022-144, en date du 14 décembre 2022, attribuant au cabinet MCA Maël Clavier Architecture le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du pôle solidaire de la Commune ; pour un montant de 125 425 € H.T, soit 150 510 € T.T.C ;

VU la délibération municipale n°2022-145, en date du 14 décembre 2022, autorisant la conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du pôle solidaire de la Commune et ajustant le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 170 730€ H.T ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 21 décembre 2022, et fixant au 27 janvier 2023, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension du Pôle solidaire de la Commune

VU l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », mise en place par la Commune de Pont-Château, réunie le 1^{er} mars 2023 ;

CONSIDERANT la présentation du projet de réhabilitation et d'extension du pôle solidaire de la Commune par le cabinet MCA Maël Clavier, à l'occasion du Conseil municipal du 8 mars 2023 ;

Il est rappelé que le Pôle solidaire a vocation à offrir aux associations caritatives qui interviennent sur la Commune (le Secours Populaire, les Restaurants du Cœur et la Croix Rouge) des conditions d'exercice de leurs missions et d'accueil adaptées. Ainsi, le projet consiste à réhabiliter un ancien hangar dans lequel deux des associations précitées travaillent d'ores et déjà. Il s'agit notamment d'offrir aux bénévoles des conditions d'intervention plus favorables, de mutualiser des surfaces de stockage, et de permettre de meilleures conditions d'accueil des publics, dans un espace isolé sur un plan thermique.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 32 voix pour et 1 abstention (Mme Sabrina DUVAL) :

> De valider l'avis de commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », en date du 1^{er} mars 2023, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension du Pôle solidaire de la Commune :

- **Lot n°0 « réemploi »**, attribué à MURMUR REEMPLOI (11 square de Varsovie, 35200 RENNES), pour un montant de 50 942,15 € HT
- **Lot n°1 « désamiantage, démolitions »**, attribué à ACR (19 rue de La Minée, 44220 COUERON), pour un montant de 92 537.60€ HT.
- **Lot n°2 « terrassement - VRD »**, attribué à LANDAIS (Barel St Omer de Blain, 44130 BLAIN), pour un montant de 99 774.48€ H.T.
- **Lot n°3 « gros œuvre »**, attribué à GUIHENEUF (32 rue de La Chapelle, 44780 MISSILLAC), pour un montant de 158 330.57€ H.T.
- **Lot n°4 « charpente métallique »**, attribué à ATELIER DAVID (1 rue de La Lande - BP 95238, 44352 GUERANDE Cedex), pour un montant de 137 415.03€ H.T.
- **Lot n°5 « charpente bois, ossature »**, attribué à SINECO (4 rue de L'Industrie, 44860 PONT SAINT MARTIN), pour un montant de 139 480.30€ H.T.
- **Lot n°6 « couverture métallique, bardage métallique, polycarbonate »**, attribué à SAMPERS (ZA Du Bois de La Noue, 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC), pour un montant de 344 300€ H.T.
- **Lot n°7 « menuiseries extérieures, menuiseries intérieures »** : infructueux.
- **Lot n°8 « électricité, courant fort / courant faible (CFOCFA) »**, attribué à ECR TECHNOLOGIES (PA de L'Abbaye III, 5 rue des Frères Lumières, 44160 PONT-CHÂTEAU), pour un montant de 66 296.26€ H.T.

- **Lot n°9 « chauffage, ventilation, climatisation (CVC), plomberie, sanitaire », attribué à CAELO (8 rue Pierre et Marie Curie, 44160 PONT-CHÂTEAU), pour un montant de 33 359.71€ H.T.**
 - **Lot n°10 « serrurerie, métallerie », attribué à AC METALLERIE (ZA Les Minées, 44640 CHEIX EN RETZ), pour un montant de 120 702.48€ H.T.**
 - **Lot n°11 « cloisons, plafonds suspendus » : infructueux.**
 - **Lot n°12 « revêtements de sols, faïences » : infructueux.**
 - **Lot n°13 « peintures, nettoyage de chantier », attribué à SARL CHAUMET (1 rue des Frères Lumières, 44160 PONT-CHÂTEAU), pour un montant de 13 078.39€ HT.**
 - **Lot n°14 « panneaux photovoltaïques », attribué à GREEN SOLAR (1 rue Guglielmo Marconi, 44800 SAINT-HERBLAIN), pour un montant de 30 610€ H.T.**
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises MURMUR REEMPLOI, ACR, LANDAIS, GUIHENEUF, ATELIER DAVID, SINECO, SAMPERS, ECR TECHNOLOGIES , CALEO, AC METALLERIE, SARL CHAUMET, GREEN SOLAR; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 9 mars 2023

La secrétaire de séance,
Nadège BLANCHARD

Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : ...9/03/2023.....
- De la publication ou notification le : ...9/03/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.